

Opérations

Fiche d'information, valable dès le 01.01.2025

Le processus d'une opération en soi n'est soumis à aucune restriction en ce qui concerne les règles antidopage. Ce sont toujours les médicaments utilisés avant, pendant et après une opération qui sont décisifs.

En cas d'opérations prévues ou d'autres interventions médicales (p. ex. examens diagnostiques), les athlètes sont priés de vérifier au préalable le statut d'interdiction des médicaments prévus à l'aide de la base de données sur les médicaments DRO Global. En outre, les médicaments effectivement utilisés doivent être vérifiés après l'intervention. Même en cas d'opération d'urgence, les médicaments utilisés doivent être vérifiés a posteriori, dès que l'état de santé le permet.

Dans tous les cas, Swiss Sport Integrity recommande de conserver chez soi un rapport de l'opération afin de pouvoir le retracer ultérieurement.

Conseil: Prenez cette fiche avec vous chez votre médecin et faites cocher ci-dessous les médicaments prévus. Vous verrez ainsi rapidement comment vous devez vous comporter.

Substances potentiellement utilisées (exemples)

Ces substances qui sont potentiellement utilisées lors d'opérations sont permises. Aucune démarche supplémentaire est nécessaire.

- Atropine
- Bupivacaïne
- Céfazoline
- Cisatracurium
- Desflurane
- Diclofénac
- Énoxaparine

- Eskétamine
- Étomidate
- Granisétron
- Ibuprofène
- Kétamine
- Lidocaïne
- Mépivacaïne

- Métamizole
- Midazolam
- Mivacurium
- Ondansétron
- Oxygène inhalé
- Pantoprazole
- Paracétamol

- Prilocaïne
- Propofol
- Protoxyde d'azote
- Rocuronium
- Ropivacaïne
- Sévoflurane

Substances interdites en compétition (exemples)

Ces substances sont interdites en compétition, mais permises hors compétition. Après l'utilisation de ces substances, un délai de quelques jours doit être respecté avant la prochaine compétition. Des phases de sevrage concrètes s'appliquent à certaines des substances énumérées. Elles sont indiquées sur www.sportingegrity.ch/fr/gluocorticoïdes et www.sportintegrity.ch/fr/analgesiques.

- Adrénaline (Épinéphrine)
- Alfentanil
- Dexaméthasone

- Fentanyl
- Morphine
- Péthidine

- Prednisolone
- Prednisone
- Rémifentanil

- Sufentanil
- Tramadol
- Triamcinolone acétonide

Substances et méthodes interdites en permanence (exemples)

Des substances interdites en permanence ne sont que très rarement utilisées lors d'opérations. Pour cela, les athlètes de niveau international et athlètes du pool AUT doivent toujours demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

□ Xénon (gaz anesthésiant)

□ Transfusions de sang

□ Transfusions de concentrés érythrocytaires

D'autres substances et médicaments peuvent être vérifiés à l'aide de la base de données sur les médicaments DRO Global sportintegrity.ch/fr/medicaments.

Pour toute question concernant le statut d'interdiction des médicaments utilisés ou la procédure de demande d'AUT, veuillez-vous adresser à med@sportintegrity.ch.

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Si des médicaments interdits en permanence sont utilisés dans le cadre de l'opération, les athlètes de niveau international et les athlètes du pool d'AUT demandent une AUT (en cas d'urgence). Il en va de même pour ces athlètes en cas d'utilisation de médicaments interdits seulement en compétition les jours de compétition.

Les athlètes qui ne font pas partie du pool d'AUT de Swiss Sport Integrity et qui ne sont pas considérés comme des athlètes de niveau international ont la possibilité, après un éventuel contrôle antidopage, de déposer une demande d'AUT rétroactivement.

Si vous participez à une compétition peu après une opération, veuillez indiquer l'opération et tous les médicaments administrés sur le formulaire de contrôle antidopage. Si la période de sevrage d'un glucocorticoïde ou d'un analgésique interdit en compétition n'est pas respectée avant une compétition, une demande d'AUT rétroactive peut être nécessaire pour les athlètes de niveau international et les athlètes du pool d'AUT. Swiss Sport Integrity ou la Fédération sportive internationale vous demandera de le faire, le cas échéant.

Perfusions intraveineuses

Les perfusions intraveineuses et/ou les injections de plus de 100 ml dans une période de 12 heures de toute substance sont considérées comme une méthode interdite, même si la substance administrée n'est pas interdite. Cela ne s'applique pas aux perfusions et/ou injections intraveineuses qui sont administrées à juste titre lors de traitements hospitaliers, de procédures chirurgicales, ou lors d'enquêtes de diagnostic clinique.

Toutefois, si dans ce cadre une substance interdite est administrée par voie intraveineuse, la substance reste interdite bien que la méthode soit autorisée, c'est-à-dire qu'une demande d'AUT (en cas d'urgence) doit être faite pour le médicament en question (selon les indications ci-dessus).